

La violence conjugale fait débat

■ La police locale souhaite retirer cette forme de criminalité des priorités du Plan national de sécurité.

C'est un sujet sensible: la détermination des priorités du Plan national de sécurité (PNS), qui court sur quatre ans, est toujours l'objet d'âpres négociations.

Lorsqu'il s'était agi de confectionner le PNS 2012-2016, beaucoup s'inquiétaient du maintien ou non de la criminalité financière sur la liste.

Alors que le plan 2016-2020 se prépare, c'est le maintien de la violence intrafamiliale qui se pose. C'est un sujet chargé émotionnellement. C'est aussi une criminalité très répandue: en 2013, la police a rédigé 40 000 PV pour ces faits dont les victimes, à une écrasante majorité, sont des femmes. En 2013, cette violence a tué 162 personnes.

Pour le président de la Commission permanente de la police locale, Jean-Marie Brabant, qui est chef de corps de la zone bruxelloise Montgomery, cela n'a guère de sens de conserver la violence intrafamiliale dans la liste des priorités du PNS.

Une longue expérience

"Nous avons organisé des formations pour no-

tre personnel. Nous avons amélioré l'accueil des victimes. Nous savons vers où les orienter après une plainte", dit M. Brabant dans "De Standard". Et de relever que le travail de prévention a ses limites: la police ne peut généralement faire que réagir.

La police fédérale partage ce point de vue. La commissaire générale, Catherine De Bolle, souhaite limiter le nombre de ces priorités, pour lesquelles la police doit présenter un programme d'actions. La police fédérale souhaiterait plutôt mettre l'accent sur des phénomènes nouveaux, comme la radicalisation ou la criminalité informatique.

Le retrait de la liste inquiète l'opposition, tout comme le monde associatif. Laurette Onkelinx (PS) et Valérie Matz (CDH) ont fait part de leur inquiétude à la Chambre. M^{me} Onkelinx dit ainsi craindre que l'on se retrouve avec des situations de refus d'intervention de la police, connues dans le passé.

Le ministère de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), a temporisé. *"C'est l'avis d'une personne qui représente la police locale, a-t-il dit: aucune décision n'a encore*

été prise." Le ministre s'est montré prudent sur les futures priorités de ce plan, en faisant remarquer qu'elles ne pouvaient être trop nombreuses – *"sinon, il n'y a plus aucune priorité"* – et qu'il ne faut pas conclure qu'il ne se passe plus rien si un point n'est plus prioritaire.

J. La.

La police a rédigé en 2013 40 000 PV pour violence intrafamiliale, qui a tué la même année 162 personnes.